

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Etienne PILARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

Convocation du Conseil Municipal :

9 juin 2017

Affichage réunion :

9 juin 2017

Présents : M. Etienne PILARD, M. Jean-Michel BLONDET, Mme Marie-Hélène PLAVERET, M. David DE BRUYNE, Mme Alexandra BARRÉ, Mme Elisabeth LARCHIER, Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, Mme Marie-Christine CERVANTES, M. François TIOILLIER, M. Laurent NOEL, M. Régis BOUCHEZ.

Absents : M. Gérard ROZIER, M. Guillaume CLONIET.

Pouvoirs déposés : -mandat : M. Gérard ROZIER
-mandat : M. Guillaume CLONIET

-mandataire : M. David DE BRUYNE
-mandataire : M. Etienne PILARD

Secrétaire de séance : Mme Alexandra BARRÉ

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : OBJET : Document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a validé la démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, dans sa séance du 20 septembre 2016.

Dans le cadre de cette réalisation, un comité de pilotage constitué d'élus, d'agents et du Conseiller de prévention du Centre de Gestion de la Savoie, a été constitué. Ce comité a notamment observé les activités des agents sur le terrain, repéré et identifié les risques professionnels, dialogué avec les agents et l'encadrement afin de proposer des actions de prévention et définir des priorités d'actions dans le but d'améliorer les conditions de travail.

Les travaux menés par le comité de pilotage sont traduits au sein du document unique. Il se compose de l'évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail identifiée et du plan d'actions associé, ainsi que les mesures restantes à mettre en place de manière générale.

Monsieur le Maire le présente aux membres du Conseil. Il précise que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), réuni le 14 mars dernier, a formulé un avis favorable à l'unanimité sur ce document.

M. BLONDET demande si une sensibilisation sera menée auprès des agents pour rappel des consignes de sécurité, des choses à respecter,...et si une réunion peut avoir lieu annuellement à ce sujet. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela pourra être fait.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions associé présentés.

OBJET : Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG73) a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation. Le CDG73 a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat. Les taux obtenus sont très intéressants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG73 pour les agents affiliés à la CNRACL (cotisation pour une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4,27 % de la masse salariale assurée) et, la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CDG73.

OBJET : Avancements de grade 2017 - Mise à jour du tableau des emplois avec création d'un nouveau poste et suppression de l'ancien poste

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un rédacteur principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Il propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression de l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

OBJET : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre relative à l'extension et réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires pour la création d'un restaurant scolaire et d'un espace garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires pour la création d'un restaurant scolaire et d'un espace garderie, dont les crédits ont été inscrits au budget communal 2017.

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé afin de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce projet.

Il fait part au Conseil Municipal des conclusions de la Commission d'appel d'offres qui a travaillé longuement sur l'analyse des candidatures et des offres. Elle a été appuyée par le CAUE de la Savoie dans cette analyse.

M. NOEL demande si la prochaine étape est le dépôt du permis de construire. Monsieur le Maire confirme.

M. TIOLLIER souhaite savoir si des choses à respecter ont été demandées dans le dossier de consultation des entreprises. Monsieur le Maire dit qu'effectivement les candidats ont dû respecter des contraintes et notamment le souhait que l'extension soit construite en bois.

M. BLONDET : le suivi de chantier sera-t-il assuré par l'architecte ? Réponse du Maire : oui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public en procédure adaptée, avec STUDIO ON ARCHITECTES, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'extension et réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires pour la création d'un restaurant scolaire et d'un espace garderie. Le montant du marché s'élève à 39 200€ HT pour la tranche ferme et 1 924€ HT par tranche conditionnelle.

OBJET : Engagement de la collectivité en faveur de l'utilisation du bois matériau et/ou du bois-énergie dans ses bâtiments

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'engagement de la collectivité en faveur de l'utilisation du bois matériau et/ou du bois-énergie dans ses bâtiments. Cette dernière a été rédigée par l'Union Régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération forêt-bois Rhône-Alpes (FIBRA). Les partenaires dans cette démarche sont notamment le CAUE de la Savoie et les Communes Forestières de Savoie.

Les Conseillers Municipaux ont été destinataires de cette proposition afin de pouvoir en prendre connaissance en amont de la réunion.

Monsieur le Maire dit qu'un élu référent peut être désigné afin d'être garant de cet engagement. Mme BARRÉ se propose d'exercer cette fonction.

Mme PLAVÉRET dit qu'il est bien que la collectivité montre l'exemple en la matière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, « considérant le rôle de la collectivité en tant que maître d'ouvrage et aménageur du territoire, en termes de soutien à l'économie locale et de développement des entreprises ainsi que dans le domaine de l'urbanisme, de la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre, et de la préservation de l'environnement, et son poids à travers la commande publique,... » engage la collectivité de Cruet à développer dans ses bâtiments (construction, extension ou réhabilitation) l'usage du bois matériau et/ou du bois-énergie, afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement et au développement de l'économie locale et, désigne Mme Alexandra BARRÉ, élue en charge du suivi de cet engagement.

OBJET : Tarifs

Mme PLAVÉRET, Adjointe à la vie sociale et aux affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la salle des fêtes et du service périscolaire. La Commission Vie Locale s'est réunie au sujet de ces tarifs, elle communique son analyse et ses propositions.

Tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Association déclarées à Cruet :	gratuit
- Habitants de Cruet pour usage privé (non commercial) :	220 €
- Particuliers ou Associations hors commune :	620 €
- Réunions ou Assemblées hors commune sans restauration :	190 €
- Location de vaisselle :	50 €
- Habitants de Cruet pour usage privé (non commercial) :	60 € par demi-journée supplémentaire
- Particuliers ou Associations hors commune :	150 € par demi-journée supplémentaire

Un chèque de caution de 1000 € est demandé pour chaque réservation.

Tarifs service périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes tarifs pour le service périscolaire, pour l'année scolaire 2017-2018 :

-Cantine :

Tranche	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	3,50 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	4,05 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	4,23 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	5,00 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	5,10 €

Application du tarif de la 5^{ème} tranche, pour les intervenants extérieurs, soit 5,10 €.

-Garderie :

Tranches	Quotient	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	0,80 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	1,40 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	1,60 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	1,75 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	2,00 €

-Temps d'activités périscolaires : 3 € par cycle et application de la grille tarifaire de la garderie périscolaire pour l'inscription de manière exceptionnelle d'un enfant à une séance de temps d'activités périscolaires.

Ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour, autorisé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal :

- choix d'un bureau d'études pour la recherche d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées ;
- subvention à l'ACA pour les chantiers jeunes ;
- création d'emplois pour l'emploi de jeunes pendant l'été.

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ACA (pour les chantiers jeunes) : 400,00 €
- ACA (pour le cinéma plein air) : 700,00 €

Monsieur le Maire souhaite souligner que l'Association Cantonale d'Animation a été créée, il y a 17 ans, sur l'ancien territoire intercommunal, et qu'il est important de la soutenir afin qu'elle ne risque pas de disparaître.

Demande de subvention formulée par l'association Les Airelles : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention formulée par l'association Les Airelles pour l'achat d'une nouvelle enceinte musicale.

Il rappelle que le Conseil Municipal a déjà débattu sur l'attribution de subvention aux associations et, qu'il a décidé que la collectivité attribuerait son concours uniquement en cas de difficulté financière rencontrée par l'association ou pour des événements ponctuels.

M. NOEL dit que le prêt gratuit des salles communales peut être considéré comme une subvention aux associations et, que ces dernières peuvent organiser des manifestations pour financer des achats de matériel.

Le Conseil Municipal ne répond donc pas favorablement, à la majorité et une abstention (M. BOUCHEZ), à la sollicitation formulée par l'association Les Airelles.

OBJET : Cession à titre gratuit d'un terrain à la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un particulier souhaite donner à la commune une parcelle de terrain, sise à Cruet au lieu-dit Lourdens, d'une contenance de 520m², cadastrée section A 623.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

OBJET : Biens présumés sans maître au 1^{er} janvier 2015 - incorporation dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 9 juin 2016, il a été saisi par Monsieur le Préfet de Savoie pour les biens présumés sans maître au 1^{er} janvier 2015.

Par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016, il a fixé la liste des parcelles satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), situées sur le territoire de la commune, à savoir : section E n°220, section C n°882, section D n°525 et section A n°678.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer dans le domaine communal ces biens présumés sans maître au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'incorporation dans le domaine communal des biens présumés sans maître au 1^{er} janvier 2015 et détaillés ci-dessus.

Pont Victor Emmanuel dit Pont des Anglais : Monsieur le Maire dit qu'une demande de permis de démolir pour cet édifice a été déposée en mairie par le Conseil Départemental. Ce dossier est en cours d'instruction par les services concernés. Il

s'étonne d'avoir lu dans le dernier compte-rendu du SISARC que la réhabilitation de ce monument coûterait 5 millions d'euros, au départ le montant était de 2,7 millions d'euros, alors que le coût de la démolition lui n'augmente pas.

M. NOEL rappelle le souhait du Conseil que la véloroute emprunte ce pont. Monsieur le Maire répond que ce souhait n'a jamais été écouté malgré son insistance et qu'il a été balayé.

M. BLONDET dit qu'une convention a été actée entre le SISARC et le Département afin de mutualiser les moyens mis en œuvre pour l'arasement des berges de l'Isère avec la démolition du Pont. M. TIOLLIER dit que le même type de convention aurait pu être signée afin de profiter des travaux du SISARC pour réhabiliter le Pont des Anglais et non le détruire.

OBJET : Motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Albertville et de la Cour d'Appel (CA) de Chambéry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte une motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Albertville et de la Cour d'Appel (CA) de Chambéry.

OBJET : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à onze voix pour et deux abstentions (Mme LARCHIER-M. PILARD), apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

OBJET : Création de quatre emplois non permanents d'adjoint technique pour l'accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer quatre emplois non permanents d'agent des services techniques, pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet. Cette création permettra à la collectivité de recruter quatre jeunes sur une semaine chacun pendant l'été.

OBJET : Choix d'un bureau d'études pour la recherche d'eaux parasites dans le réseau d'eau usées

Le Maire fait part à l'assemblée que le SATESE (syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux), service du Conseil Départemental de la Savoie, a appelé à plusieurs reprises l'attention de la collectivité sur la présence d'eaux parasites ou eaux claires se déversant dans les stations d'épuration. Il est nécessaire de remédier à cette problématique afin de veiller à la qualité du réseau notamment pour l'urbanisation future. Après analyse des offres reçues dans le cadre d'une consultation, il propose de retenir la société AT EAU pour rechercher la ou les causes de cette présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix.

Questions diverses :

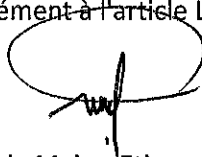
-Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- que la rénovation du terrain de tennis est en cours. M. NOEL demande si un tournoi de tennis pourra être organisé à la fin des travaux. Monsieur le Maire répond que oui.
- qu'une consultation a été menée pour recruter un bureau d'études en charge des aménagements de sécurité sur les voiries communales. Les offres sont actuellement étudiées par Monsieur le Maire, MM. BLONDET et ROZIER. Monsieur le Maire souligne l'importance de ces aménagements. Il faut que les hameaux redeviennent des villages traversés par une route et non l'inverse.
Mme BOISSONNAT dit que les gens roulent trop vite au Hameau du Pray. Monsieur le Maire dit qu'un ralentisseur va être installé et, qu'on peut regretter que les habitants ne respectent pas la réglementation routière dans leur propre quartier.
- que le système de traitement UV et le turbidimètre sur le réservoir d'eau au Chaffard sont en service depuis quelques jours. Une chloration minimum est également présente.
- que des devis ont été reçus pour les aménagements au cimetière et, que la commission en charge de ces projets sera réunie prochainement.
- que la collectivité a équipé la bibliothèque d'un ordinateur neuf.
- que l'enquête publique pour le PLU débute le 22 juin et se termine le 22 juillet 2017 inclus.

La séance est levée à 22 heures 45

Fait à Cruet, le 21 juin 2017

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Etienne PILARD

